

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 02 juin 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p>Date de la convocation : 26 mai 2023 Date d'affichage : 26 mai 2023</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 11 Nombre de votants : 14</p>
<p>OBJET : Modification des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2024</p>

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 02 juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Armelle MOLINAS (procuration à M Damien SANTON), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT. M. Frédéric MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

La délibération du 27 juin 2011 a instauré la Taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de LA BATHIE avec application au 1er janvier 2012.

Ces tarifs ont été revus une fois, par délibération du 25 juin 2012 avec application au 1^{er} janvier 2013, et une seconde fois par délibération du 17 juin 2022 avec application au 1^{er} janvier 2023. Ces tarifs étaient alors les suivants :

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Par m ² , par an et par face
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50 m ²	16.70 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	33.40 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de moins de 50 m ²	50 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50 m ²	95 €
Les enseignes de moins de 7 m ²	Exonération
Les enseignes de 7 à 12 m ²	12.50 €
Les enseignes comprises entre 12 et 50 m ²	20 €
Les enseignes de plus de 50 m ²	35 €

Afin de pouvoir modifier les tarifs existants, il est nécessaire de délibérer sur les tarifs avant le 1er juillet 2023, pour qu'ils s'appliquent au 1er janvier 2024. Les nouveaux tarifs seraient les suivants, dans la limite des tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° alinéa du B de l'article L. 2333-9 du CGCT :

Nouveaux tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024	Par m ² , par an et par face
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de moins de 50 m ²	17.70 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques de plus de 50 m ²	35.40 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de moins de 50 m ²	53 €
Les dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques de plus de 50 m ²	98 €
Les enseignes de moins de 7 m ²	Exonération
Les enseignes de 7 à 12 m ²	15.50 €
Les enseignes comprises entre 12 et 50 m ²	23 €
Les enseignes de plus de 50 m ²	38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la TLPE applicables au 1^{er} janvier 2024 conformément au tableau précédent,
- **CONFIRME** les exonérations suivantes :
 - Dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage ;
 - Dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 2 (Mme Armelle MOLINAS, M. Frédéric MOLINAS)

Abstentions : 2 (MM. Jean-pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

